

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00530

OPERATION DE VOIRIE IMPASSE BACHELARD A LA RICAMARIE -VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE LA RICAMARIE A SAINT-ETIENNE-METROPOLE

Le Conseil Métropolitain a été convogué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 70 Nombre de pouvoirs : 18 Nombre de voix : 88

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES. Eric BARGAIN. M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Régis CADEGROS. Mme Stéphanie CALACIURA. M. Denis M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT. M. Alain SCHNEIDER, Nadia SEMACHE. Gilbert SOULIER, M. Mme M. Jean-Marc THELISSON. Marie-Christine THIVANT. M. Gilles THIZY. M. Daniel M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Emmanuelle CHAROLL ALS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Paul CORNE PRAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mrne Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Le 20 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20191219-020190053010

DATE D'AFFICHAGE :20 décembre 2019

M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG, M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER, Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA, M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON. M. Yves MORAND. Mme Diida OUCHAOUA, Marc PETIT, Mme Christiane RIVIERE, M. Mme M. Jean-Claude SCHALK, M. Monique ROVERA, Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

OPERATION DE VOIRIE IMPASSE BACHELARD A LA RICAMARIE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE LA RICAMARIE A SAINT-ETIENNE-METROPOLE

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

Le montant de l'opération de réfection de la voirie de l'impasse Bachelard à La Ricamarie est de 109 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de La Ricamarie pour cette opération est fixé à 45 000 € TTC.

Le montant de l'opération pouvant évoluer, le fonds de concours versé par la commune de La Ricamarie sera ajusté :

- si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

Le fonds de concours sera versé en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de La Ricamarie et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- <u>décide de procéder à l'encaissement des fonds de concours versés par la commune de La Ricamarie pour les diverses opérations susmentionnées,</u>
- <u>les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget Voirie de</u> l'exercice 2019 (article 13241, opération 66).
- <u>les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 21 du budget Voirie</u> de l'exercice 2019 (article 2151, opération 66).

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU